



Controle Test de depistage

Par **Bubuche1786**, le **29/06/2022** à **00:21**

Bonjour je souhaiterais savoir si il est possible de soumettre une personne dépositaire de l'autorité publique à un contrôle de stupéfiant ? Je m'explique lors d'un contrôle de stupéfiant par un gendarme ou policier est il possible de demander qu'il se soumette lui aussi au même test de dépistage ?

Cordialement

Par **Lag0**, le **29/06/2022** à **07:17**

Bonjour,

Essayez pour voir...

Peu de risque, juste 1 an de prison et 15000€ d'amende !

Par **Bubuche1786**, le **29/06/2022** à **08:15**

Bonjour merci de votre réponse pourriez vous me donner quelques précisions sur votre réponse s'il vous plait

Cordialement

Par **jodelariege**, le **29/06/2022** à **09:12**

bonjour

les gendarmes ou policiers font ces tests sur ordre de leur officier de police judiciaire (OPJ)

donc si vous n'etes pas OPJ vous ne pouvez pas demander ce genre de tests

Par **amajuris**, le **29/06/2022** à **11:32**

bubuche1786,

à quel titre ou fonction, pouvez-vous demander à une personne dépositaire de l'autorité publique de se soumettre à un contrôle de stupéfiant ?

salutations

Par **Lag0**, le **29/06/2022** à **11:58**

Ce qui serait considéré comme un outrage à agent dépositaire de l'autorité publique, d'où les sanctions possibles dont je parle plus haut...

Par **Bubuche1786**, le **29/06/2022** à **13:07**

Je vous demande ça car ayant subit une perquisition et condamner pour possession et usage de cannabis (ce que j'ai reconnu sans la moindre hésitation étant le seul fautif) mais comme le monde est petit j'ai rencontrer lors d'une soirée un gendarme qui était la lors de ma perquisition et qui m'a avouer qu'il avaient conserver une partie de mon cannabis et qu'il etait (le cannabis)selon ses dires très goutu je sais aussi que ces messieurs font des "test" de dépistage mais , encore de sa bouche, qu'ils connaissent le medecin et que c'est d'une banalité et d'une simplicité que le resultat du test de depistage soit négatif. Cela ne m'étonne pas me direz vous car il faut être vraiment naïf pour croire que certaine personne dépositaire de l'autorité publique soit irréprochable y compris (et surtout) en matière de stupéfiant. Je vous remercie pour vos reponses bien qu'elles ne me conviennent pas mais rien d'etonnant me direz vous .
Cordialement

Par **amajuris**, le **29/06/2022** à **13:46**

une personne dépositaire de l'autorité publique peut ne pas être irréprochable mais ce n'est

pas à vous d'exiger de contrôler leurs activités pendant leurs temps de travail.

dans ces professions, il existe des organismes de contrôle de leurs personnels (IGPN pour la police, IGGN pour la gendarmerie), conseils de l'ordre pour d'autres professions.

voir ce lien :

[litige avec un organisme chargé de la sécurité](#)

salutations

Par **Bubuche1786**, le **29/06/2022** à **15:12**

Je m'interroger seulement sur le faite qu'une personne potentiellement droguée puisse par exemple procéder à un contrôle de stupéfiant. Cest un peu l'hôpital qui se fout de la charité. Mais je sais que face à la loi nous ne somme pas tous égaux cela se saurait.
Cordialement

Par **amajuris**, le **29/06/2022** à **15:38**

les FDO utilisent des appareils étalonnés et vérifiés pour ces contrôles, ce n'est pas le gendarme ou le policier qui décide du résultat.

lorsque vous voyez votre chirurgien ou votre dentiste avant une intervention, ou même un pilote de ligne, est-ce que vous allez lui demander de faire un contrôle stupéfiants ?

Ce qui est certain, que même dans les pays autorisant la consommation de cannabis, il existe toujours une interdiction absolue pour la conduite automobile.

Par **Bubuche1786**, le **29/06/2022** à **16:25**

Il serait louable que les forces de l'ordre se soumette à leur test avant de le faire subir à autrui en therme d'équité cela ne me parait pas abusif . Quand au chirurgien et autre professionnel de santé, eux, ne me contrôle pas donc je n'ai pas à leur demander de procéder à un quelconque test. La loi est pour tout le monde la même il me semble, même si celle-ci s'applique différemment selon les individus dire le contraire serait une hérésie. Quand au pays autorisant la consommation de cannabis je pense que même les forces de l'ordre n'ont pas le droit de conduire sous l'emprise de produit stupéfiant si je ne m'abuse. Mais comme vous le dites si bien seul un OPJ peut contrôler ses collègues même si je doute fortement que cela soit fréquent , il n'y a déjà pas assez de personne dépositaire de l'autorité publique alors si on devait faire des contrôles régulier cela ferai tâche que les services de police et de gendarmerie soient emputer de la moitié de son personnel.

Par **citoyenalpha**, le **03/07/2022** à **01:22**

Bonjour,

les contrôles de dépistage de stupéfiants ou d'alcoolémie sont effectués conformément à la législation en vigueur adoptée par les représentants du peuple français. En l'état ces mêmes représentants n'entendent pas soumettre à ces épreuves de dépistages les FDO avant de procéder au dépistage des personnes dont la loi le prévoit notamment les conducteurs de véhicule. Seule la loi s'applique et non les "envies" de citoyen. Pour rappel ce n'est pas parce que d'autres commettent une infraction que cela dédoigne une personne de sa propre infraction.

Cordialement

Par **amajuris**, le **03/07/2022** à **09:47**

bubuche1786,

demandez à votre député ou votre sénateur de faire une proposition de loi en ce sens.

vous viendrez nous donner sa réponse.

salutations